

Séance ordinaire du 29 janvier 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-neuvième jour du mois de janvier deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, à la salle du conseil, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones (partiellement), Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Guy Dumoulin et Amélie Landry.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2018-00-29

Commémoration à la suite du premier anniversaire de l'attentat à la Mosquée de Québec

ATTENDU que le Centre culturel islamique de Québec a été la cible d'une attaque meurtrière le 29 janvier 2017 ;

ATTENDU que ce drame, qui a pris la vie de six citoyens de Québec et a fait de nombreuses victimes, a fortement ébranlé la population de Lévis également touchée par ce triste événement ;

ATTENDU que cet attentat constitue une atteinte aux valeurs de paix et de liberté ;

ATTENDU que pour témoigner de notre solidarité envers l'ensemble de la communauté musulmane de Québec, les membres du conseil de la Ville a observé une minute de silence en ouverture de la séance du conseil de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De commémorer le premier anniversaire de l'attentat à la Mosquée de Québec, qui a eu lieu le 29 janvier 2017.

De transmettre une copie de la présente résolution aux autorités du Centre culturel islamique de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-30

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par Isabelle Demers

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-31

Période de questions

Environ 10 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2018-00-32

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 15 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-33

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18 et 19 décembre 2017 et des 15 et 16 janvier 2018

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18 et 19 décembre 2017 et les 15 et 16 janvier 2018 est déposé.

CV-2018-00-34

Embauche de la directrice des Communications et du service à la clientèle [Document d'aide à la décision GCH-2018-004](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Isabelle Demers

D'embaucher madame Josée Bourassa, au poste contractuel cadre supérieur à

temps complet de directrice des Communications et du service à la clientèle, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-35

Entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec pour la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues des installations septiques

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2017-010](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par Karine Laflamme

De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues des installations septiques, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-MR-2017-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-36

Demande de financement à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement relative à un projet visant à protéger les milieux naturels dans le parc de la rivière Etchemin

[Document d'aide à la décision ENV-2018-003](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par Karine Laflamme

D'autoriser une conseillère ou un conseiller en environnement de la Direction de l'environnement et, en son absence, le chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement, à présenter une demande de financement à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement relative à un projet visant à protéger les milieux naturels dans le parc de la rivière Etchemin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-37

Contrat de services de transport en commun à intervenir avec la Société de transport de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision INF-2017-026-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure le contrat de services de transport en commun à intervenir avec la Société de transport de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2017-026-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-38

Approbation du Règlement numéro 147 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 1 135 000\$ pour le financement de divers projets prévus

[Document d'aide à la décision INF-2018-001](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le Règlement numéro 147 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 1 315 000 \$ pour le financement de divers projets prévus.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-39

Approbation du Règlement numéro 134.1 modifiant le Règlement no 134 de la Société de transport de Lévis concernant les titres de transport afin d'uniformiser la durée maximale de validité d'une correspondance

[Document d'aide à la décision INF-2018-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le Règlement numéro 134.1 modifiant le Règlement no 134 de la Société de transport de Lévis concernant les titres de transport afin d'uniformiser la durée maximale de validité d'une correspondance, conformément à la résolution 2017-212 de cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-40

Financement de la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers

[Document d'aide à la décision INF-EM-2018-001](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers, d'affecter un montant de 630 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de quatre ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2019 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-41

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'une motocyclette

[Document d'aide à la décision INF-EM-2018-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'une motocyclette, d'affecter un montant de 45 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2019 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-42

Financement de la dépense relative à l'acquisition de divers équipements

[Document d'aide à la décision INF-EM-2018-003](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de divers équipements, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2019 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-43

Acceptation du rapport financier concernant l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier de 2017

[Document d'aide à la décision INF-2018-003](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accepter le rapport financier concernant l'entretien de la Route verte pour l'ensemble du territoire de la Ville pour l'exercice financier 2017, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2018-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-44

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-002](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-002, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-45

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »
[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-001](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire », afin de remplacer la désignation des membres du conseil de la Ville par le membre du conseil de la Ville Janet Jones à titre de vice-présidente, le membre du conseil de la Ville Amélie Landry à titre de présidente, et le membre du conseil de la Ville Serge Côté en remplacement de monsieur Jean-Pierre Bazinet, le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey et monsieur René Fortin et de retirer madame Amélie Landry du siège représentant les familles, qui est remplacée par monsieur Pascal Brulotte à ce siège.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-46

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-001](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes suivants de la communauté l'aide financière indiquée, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ Club de soccer Lévis-Est | 8 328,48 \$ |
| ➤ Association de soccer Chaudière-Ouest | 10 799,52 \$ |

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-47

Convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018* et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2018-001](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le versement d'une aide financière dans le cadre du programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2018-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De confirmer l'engagement de la Ville à financer la totalité du projet, incluant la part correspondant à la subvention de ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-48

Avenant à l'entente relative à la restauration de bâtiments patrimoniaux à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2018-002](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant à l'entente relative à la restauration de bâtiments patrimoniaux à intervenir le ministère de la Culture et des Communications, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2018-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-49

Avenant au protocole d'entente à intervenir avec le Cégep Lévis-Lauzon concernant l'aménagement sur un terrain d'une surface de revêtement artificiel pour la pratique de différents sports dont le soccer, le football et le rugby

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-002](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant au protocole d'entente à intervenir avec le Cégep

Lévis-Lauzon, concernant l'aménagement d'une surface de revêtement artificiel pour la pratique de différents sports dont le soccer, le football et le rugby, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-50

Affectation de la réserve en assignation temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-003](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par Isabelle Demers

D'affecter un montant de 141 878 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2018-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-51

Activité de formation de l'Association québécoise d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-2018-005](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De collaborer avec l'Association québécoise d'urbanisme pour l'organisation et la tenue de l'activité de formation qui se tiendra au printemps 2018 à Lévis, de même que de désigner le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin, à titre de président d'honneur de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-52

Approbation du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-2018-010](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-53

Adoption du rapport final de la Grande plée Bleue de la Ville et demande à la Communauté métropolitaine de Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2018-020](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De déposer et d'approuver le rapport final de la Grande plée Bleue de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-020.

De demander à la Communauté métropolitaine de Québec d'autoriser le dernier et quatrième versement de 229 387 \$, et ce, en vertu de l'entente intervenue pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-54

Conformité au Schéma d'aménagement et de développement du projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route Lagueux sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision URBA-2018-023](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la conformité de son projet de réaménagement de l'échangeur de l'autoroute Jean-Lesage et de la route Lagueux sur le territoire de la ville au schéma d'aménagement et de développement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-55

Financement afférent à l'acquisition du lot 5 399 466 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 3 067 466 de ce cadastre (rue des Rainettes, secteur Saint-Romuald) et prise en considération d'une offre

[Document d'aide à la décision DEV-2018-002](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De financer une partie de la dépense relative à l'acquisition du lot 5 399 466 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 3 067 466 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 45 820,4 mètres carrés, et aux frais inhérents à celle-ci, au montant maximal de 682 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

De prendre en considération l'offre insérée dans l'option d'achat d'une partie du lot 3 067 466 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de

décision DEV-2018-002, et d'y répondre dans le délai dont elle est assortie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-56

Aide financière aux organismes de revitalisation

[Document d'aide à la décision DEV-2018-010](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière de 38 369 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., à Corporation de développement du Vieux-Lévis, à Corporation Charny revit et à Revitalisation village Saint-Nicolas, cette contribution étant payable à chaque organisme au plus tard le 31 janvier 2018 et représentant le premier versement de l'aide financière annuelle à leur être versée en 2018, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-57

Attribution de contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de Lévis : encombrants non-métalliques, meubles rembourrés et métaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-262](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de Lévis : encombrants non-métalliques, meubles rembourrés et métaux (appel d'offres 2017-50-112), à Fer & métaux américains, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 179 893,50 \$, avant TPS et TVQ, pour le regroupement des lots A et B, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-58

Dépôt de listes de certains contrats au 30 septembre 2017

[Document d'aide à la décision APP-2018-001](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 septembre 2017 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017

(article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou employé du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 septembre 2017 (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2018-00-59

Dépôt de listes de certains contrats au 31 octobre 2017

[Document d'aide à la décision APP-2018-002](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 octobre 2017 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 octobre 2017 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 octobre 2017, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 octobre 2017, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones quitte et reprend son siège pendant la présentation du point suivant.

CV-2018-00-60

Avis de motion du Règlement RV-2018-17-83 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-17-83 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts, de

voirie et d'éclairage sur toute la longueur de la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 428 200 \$ payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie en affectant annuellement une portion suffisante des revenus généraux, en partie par une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville et en partie par une compensation exigée et prélevée annuellement du propriétaire de l'immeuble imposable situé dans le bassin de taxation identifié dans le règlement correspondant à la résidence privée pour aînées et aînés Villa mon repos.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2018-17-83 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt comme suit :

Le propriétaire de la résidence privée pour aînées et aînés Villa mon repos a déposé une demande à la Ville pour que l'alimentation en eau de son immeuble permette l'installation de gicleurs. Pour ce faire, la conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Raphaël doit être remplacée et prolongée.

Le règlement prévoit également le remplacement de la conduite d'égout sanitaire et pour desservir la résidence Villa mon repos, son prolongement. Il prévoit de plus des travaux de réfection de voirie sur toute la longueur de la rue, y incluant l'installation d'une conduite d'égout pluvial, et l'installation de lampadaires, ainsi que les frais relatifs aux honoraires professionnels requis pour l'ensemble des travaux décrétés.

Le règlement prévoit que le conseil autorise une dépense n'excédant pas 428 200 \$ et pour payer cette dépense, il prévoit que le conseil de la Ville décrète un emprunt d'un terme de 15 ans n'excédant pas cette somme. Seuls les frais relatifs au prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire seront à la charge du propriétaire de la résidence Villa mon repos.

CV-2018-00-61

Avis de motion du Règlement RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (plusieurs modifications) et présentation du projet de règlement [Document d'aide à la décision URBA-2018-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier la carte 6 afin d'apporter des modifications à des zones de réserve et à des zones prioritaires de développement;
- de corriger la carte 7 concernant la zone agricole pour y retirer une partie du territoire qui y est illustrée alors qu'elle ne devait pas y figurer considérant qu'elle a été exclue de la zone agricole;
- d'illustrer sur la carte 14 la partie du bassin versant de la prise d'eau de la Ville installée dans la rivière Chaudière qui correspond au projet d'agrandissement du terrain de golf La Tempête qui avait

été omise;

- de préciser les facteurs selon lesquels la densité minimale peut être évaluée en bordure d'un axe structurant lorsque le site est localisé dans une affectation « Consolidation urbaine » ou « Consolidation périurbaine » et exiger une densité nette minimale de 30 logements à l'hectare dans le corridor de 400 mètres d'un axe structurant de type 1 lorsque le site est localisé dans une affectation « Consolidation urbaine »;
- de modifier la carte 22 concernant les grandes affectations du territoire afin d'inclure dans l'affectation « Consolidation périurbaine » une zone qui se trouve présentement dans une affectation « Rurale »;
- d'ajouter une dérogation en zone inondable pour la construction d'une passerelle piétonne qui traversera la rivière Aulneuse;

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé comme suit :

La modification apportée au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma s'aménagement et de développement révisé vise à :

- modifier des zones de développement prioritaire et de réserve afin que le phasage de deux projets de développement dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon soit mieux adapté aux milieux dans lesquels ils vont s'insérer;
- modifier la carte de la zone agricole afin de retirer une partie de cette zone qui a été illustrée et qui a fait l'objet d'une exclusion;
- modifier la carte 14 qui illustre le bassin versant de la prise d'eau de la Ville installée dans la rivière Chaudière afin de préciser qu'elle s'applique uniquement pour l'agrandissement du terrain de golf La Tempête;
- prévoir une densité minimale dans l'affectation « Consolidation urbaine » lorsque celle-ci se trouve dans le corridor d'influence d'un axe structurant de type 1 et prévoir des facteurs selon lesquels la densité peut être évaluée dans cette affectation et dans l'affectation « Consolidation périurbaine » lorsqu'elles se trouvent dans le corridor d'influence d'un axe structurant de type 1, 2 ou 3;
- remplacer une partie de l'affectation « Rurale » par une affectation « Consolidation périurbaine »;
- permettre, en zone inondable, la réalisation d'une passerelle piétonne traversant la rivière Aulneuse.

CV-2018-00-62

Avis de motion du Règlement RV-2018-17-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (sans approbation référendaire) (modifications devant être apportées afin d'assurer la

cohérence entre le règlement de zonage et le nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de même que retrait des dispositions spécifiques quant au revêtement dans toutes les zones) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-004-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-17-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'abroger des dispositions spécifiques applicables à plusieurs zones concernant le revêtement extérieur et l'architecture des bâtiments.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2018-17-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Ce projet de règlement vise à supprimer des dispositions spécifiques qui entrent en conflit avec le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui est en cours d'adoption. Il s'agit de dispositions qui touchent le revêtement des bâtiments principaux, la forme de la toiture et la superficie d'un étage située au-dessus du rez-de-chaussée. Il est également proposé de supprimer des dispositions quant au revêtement des bâtiments, qui bien qu'elles n'entrent pas en conflit avec le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en cours d'adoption, sont souvent limitatives en regard de la qualité et de la quantité des nouveaux matériaux de revêtement développés au cours des dernières années.

Compte tenu de la nature de ce projet de règlement, il ne sera pas soumis au processus d'approbation référendaire.

CV-2018-00-63

Avis de motion du Règlement RV-2018-17-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (avec approbation référendaire) (modifications devant être apportées afin d'assurer la cohérence entre le règlement de zonage et le nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de même que retrait des dispositions spécifiques quant au revêtement dans toutes les zones) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2018-004-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-17-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'abroger plusieurs dispositions spécifiques relatives au drainage et au pavage des espaces de stationnement, de chargement et de déchargement, une disposition spécifique applicable dans la zone M1037 concernant les stationnements hors rue dans un stationnement étagé et de modifier une disposition spécifique concernant l'aménagement d'un écran tampon applicable dans la zone C2614.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2018-17-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme

suit :

Ce projet de règlement vise à supprimer des dispositions spécifiques qui entrent en conflit avec le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui est en cours d'adoption. Il s'agit de dispositions relatives au drainage et au pavage des espaces de stationnement, de chargement et de déchargement, à la localisation, dans un stationnement étagé, du stationnement hors rue et des obligations quant au paysagement d'un écran tampon.

Compte tenu de la nature de ce projet de règlement, il devra être soumis au processus d'approbation référendaire.

CV-2018-00-64

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

[Document d'aide à la décision URBA-2018-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance de permis ou de certificats d'urbanisme, dans les cas et les secteurs prévus au Projet de règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adopté le 11 décembre 2017 par la résolution CV-2017-10-35, à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

CV-2018-00-65

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

[Document d'aide à la décision URBA-2018-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet d'abroger et de modifier plusieurs dispositions du Règlement RV-2011-11-29 afin qu'il s'applique uniquement à la zone L1961 située dans une partie du bassin versant de la prise d'eau de la Ville installée dans la rivière Chaudière.

CV-2018-00-66

Adoption du Projet de règlement RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (plusieurs modifications), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision URBA-2018-003](#)

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-003.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-67

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone L1324 à même une partie des zones M1236, H1237, M1235, H1233, H1234, H1232, C1219, I1211 et I1206 sur l'emprise du Canadien National située entre la 1^{re} avenue et la rue Laroche, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DG-2017-093](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Karine Lavertu

D'adopter le Projet de Règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DG-2017-093.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-68

Adoption du Projet de règlement RV-2018-17-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (sans approbation référendaire) (modifications devant être apportées afin d'assurer la cohérence entre le règlement de zonage et le nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de même que retrait des dispositions spécifiques quant au revêtement dans toutes les zones)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-004-R-1](#)

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-17-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (sans approbation référendaire), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision

URBA-2018-004-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-69

Adoption du Projet de règlement RV-2018-17-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (avec approbation référendaire) (modifications devant être apportées afin d'assurer la cohérence entre le règlement de zonage et le nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de même que retrait des dispositions spécifiques quant au revêtement dans toutes les zones)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-004-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-17-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (avec approbation référendaire), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-004-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-70

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C205 dans les zones I0436, I0438 et I0444, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-002](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-83.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-71

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de huit zones résidentielles et d'une zone mixte pour permettre le développement résidentiel Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-009](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-49 modifiant le

Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-72

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2229 autorisant 6 logements maximum et modification des zones H2228, H2230 et H2233 afin d'autoriser un maximum de 3 logements par bâtiment, secteur du Vieux-Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-011](#)

Il est proposé par Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-09-24.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-73

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usage C114 limité à un seul endroit dans la zone I2694, parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-012](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-85.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-74

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (nombre maximal de logements et densité résidentielle nette maximale, H1515, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-013](#)

Il est proposé par Karine Lavertu
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-55 modifiant le

Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-84.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-75

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser l'usage I305, produits minéraux non métalliques (sauf cimenterie) dans la zone I1202, Parc industriel Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-014](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Karine Lavertu

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-09-80.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-76

Adoption du Règlement RV-2017-17-77 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville révisé (révision du règlement à la suite de l'élection générale du 5 novembre 2017)

[Document d'aide à la décision GRE-2017-255](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-77 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réviser le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville, conformément à la loi, avec modifications quant au contenu des articles 1, 2, 4 et 6 visant notamment à référer aux, ou reproduire les articles pertinents de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, incluant la valeur au-delà de laquelle un don, une marque d'hospitalité ou un autre avantage reçu par un membre du conseil de la Ville doit faire l'objet d'une déclaration écrite ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-17-77 édictant le code d'éthique et de

déontologie des membres du conseil de la Ville révisé.

Adoptée à l’unanimité

CV-2018-00-77

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2018-00-78

Période de questions

Personne ne prend la parole.

CV-2018-00-79

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 19 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
